

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 288 291,059 DT et une valeur liquidative égale à 1^D,176 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 13 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Exprimé en DinarTunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC 1-Portefeuilletitres		1 826 585,879	2 010 896,188
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 826 585,879	2 010 896,188
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		463 531,569	499 125,053
a-Disponibilités	2	463 531,569	499 125,053
AC 3-Créances d'exploitation	3	7 602,709	8 067,195
TOTAL ACTIF		2 297 720,157	2 518 088,436
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	4	4 366,369	4 676,817
PA 2-Autres créditeurs divers	5	5 062,729	5 337,604
TOTAL PASSIF		9 429,098	10 014,421
CP 1-Capital	6	2 226 830,090	2 441 910,139
CP 2-Sommes distribuables		61 460,969	66 163,876
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	61 460,969	66 163,876
ACTIF NET		2 288 291,059	2 508 074,015
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 297 720,157	2 518 088,436

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en DinarTunisien)

	Notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR 1-Revenus du portefeuille-titres		82 121,740	95 825,130
a-Dividendes	8	82 121,740	95 825,130
PR 2-Revenus des Placements monétaires	9	29 615,947	29 227,308
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		111 737,687	125 052,438
CH 1-Charges de gestion des placements	10	- 40 451,184	- 46 150,318
REVENU NET DES PLACEMENTS		71 286,503	78 902,120
CH 2-Autres charges	11	- 6 811,406	- 7 222,440
RESULTAT D'EXPLOITATION		64 475,097	71 679,680
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		- 3 014,128	- 5 515,804
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		61 460,969	66 163,876
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 014,128	5 515,804
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 93 286,005	71 303,405
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 97 513,854	- 120 085,545
Frais de négociation des titres		- 2 326,123	- 1 875,384
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 128 650,885	21 022,156

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 128 650,885	21 022,156
a-Résultat d'exploitation	64 475,097	71 679,680
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 93 286,005	71 303,405
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 97 513,854	- 120 085,545
d-Frais de négociation de titres	- 2 326,123	- 1 875,384
<u>AN 2- Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	- 91 132,071	- 194 995,058
a-Souscriptions	13 467,228	11 623,834
Capital	11 167,706	9 209,792
Régularisation des sommes non distribuables	752,408	1 444,057
Régularisation des sommes distribuables	1 547,114	969,985
b-Rachats	- 104 599,299	- 206 618,892
Capital	- 88 585,651	- 168 608,966
Régularisation des sommes non distribuables	- 521,398	- 14 230,012
Régularisation des sommes distribuables	- 15 492,250	- 23 779,914
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 219 782,956	- 173 972,902
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 508 074,015	2 682 046,917
b- en fin d'exercice	2 288 291,059	2 508 074,015
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	2 023 418,498	2 182 817,672
b- en fin d'exercice	1 946 000,553	2 023 418,498
VALEUR LIQUIDATIVE	1,176	1,240
AN 6-TAUX DE RENDEMENT	-5,16%	0,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

31 DECEMBRE 2019

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15Septembre2009,sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONSet identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONSet destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classiquedont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, entant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachée	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de L'Actif Net
ADWYA	23 833	95 636,997	59 582,500	2,60%
ARTES	4 996	35 416,257	24 300,544	1,06%
CEREALIS	7 607	35 791,760	48 464,197	2,12%
CIL	4 797	79 844,037	71 715,150	3,13%
CITY CARS	16 267	152 861,621	119 464,848	5,22%
DELICE HOLDING	10 718	150 607,896	111 660,124	4,88%
ENNAKL AUTOMOBILES	9 494	106 292,687	113 102,022	4,94%
EURO-CYCLES	4 601	58 557,162	86 360,770	3,77%
HANNIBAL LEASE	765	6 426,617	3 473,100	0,15%
ONE TECH HOLDING	16 468	153 050,890	228 394,692	9,98%
PGH	17 261	110 777,864	226 464,320	9,90%
SAH	18 981	143 090,950	224 886,888	9,83%
SOTRAPIL	1 905	30 206,800	22 000,845	0,96%
SOTUVER	18 963	104 877,730	159 801,201	6,98%
TELNET HOLDING	14 818	107 328,468	138 014,852	6,03%
TPR	16 584	74 951,542	78 873,504	3,45%
TUNISIE VALEURS	546	8 463,000	9 040,122	0,40%
UNIMED	10 600	103 889,540	100 986,200	4,41%
TOTAL		1 558 071,818	1 826 585,879	79,82%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2019 à 1 558 071,818 DT contre 1 649 096,122 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 91 024,304 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	347 167,810
TOTAL	347 167,810

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sortie	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	438 192,114	340 678,260	- 97 513,854
TOTAL	438 192,114	340 678,260	- 97 513,854

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2019 à 463 531,569DT, soit 20,26% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 7 602,709DT et en déduisant les dettes à court terme pour 9 429,098 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,18% de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 7 602,709DT, contre 8 067,195DT au 31/12/2018 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 4 366,369DT contre 4 676,817DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	3 249,529	3 427,837
Dépositaire	1 116,840	1 248,980
TOTAL	4 366,369	4 676,817

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 5 062,729DT contre 5 337,604DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Publication	200,000	200,000
Conseil du marché financier (CMF)	219,028	231,043
CAC	3 881,013	4 082,795
ETAT	762,688	823,766
TOTAL	5 062,729	5 337,604

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant	2 441 910,139
Nombre de parts	2 023 418,498
Nombre de porteurs de parts	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	11 167,706
Nombre de parts émises	11 167,706
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	88 585,651
Nombre de parts rachetées	88 585,651
<u>Capital au 31-12-2019</u>	
Montant ⁽²⁾	2 364 492,194
Nombre de parts ⁽¹⁾	1 946 000,553
Nombre de porteurs de parts	5

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 226 830,090 DT détaillé comme suit :

	(2)	2 364 492,194
Résultat 2018 capitalisé		66 163,876
Régularisation du résultat 2018 capitalisé		-10 931,008
Variation des différences d'estimation		-93 286,005
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-97 513,854
Régularisation des sommes non distribuables		231,010
Frais de négociation de titres		-2 326,123
Capital au 31/12/2019		2 226 830,090

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2019 un montant de 61 460,969 DT, contre 66 163,876 DT au 31 Décembre 2018 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Résultats distribuables	64 475,097	71 679,680
Régularisation	-3 014,128	-5 515,804
TOTAL	61 460,969	66 163,876

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 82 121,740 DT, contre 95 825,130 DT au 31/12/2018 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 29 615,947 DT, contre 29 227,308 DT au 31/12/2018 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 40 451,184 DT, contre 46 150,318DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	35 957,751	41 044,186
Rémunération du dépositaire	4 493,433	5 106,132
TOTAL	40 451,184	46 150,318

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 6 811,406 DT, contre 7 222,440 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires CAC	4 158,307	4 212,893
Redevance CMF	2 423,671	2 766,426
Commissions bancaires	21,028	34,321
Publicité et Publication	200,000	200,000
Impôts et taxes	8,400	8,800
TOTAL	6 811,406	7 222,440

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,057	0,062	0,048	0,047	0,042
Charges de gestion des placements	-0,020	-0,023	-0,020	-0,019	-0,017
Revenu net des placements	0,037	0,039	0,028	0,028	0,024
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation	0,033	0,035	0,024	0,025	0,021
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	-0,002	0,000	0,000	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,032	0,033	0,024	0,025	0,022
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,048	0,035	0,012	0,227	-0,094
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,050	-0,059	-0,027	-0,052	-0,022
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	0,000	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,099	-0,025	-0,015	0,174	-0,117
Résultat net de l'exercice	0,067	0,010	0,009	0,199	-0,096
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,099	-0,025	-0,015	0,174	-0,117
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,003	0,000	0,000	-0,002
Sommes non distribuables	-0,096	-0,022	-0,015	0,174	-0,119
Valeur liquidative	1,176	1,240	1,229	1,220	1,021

Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,67%	1,66%	1,66%	1,66%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,26%	0,31%	0,28%	0,31%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,66%	2,60%	1,98%	2,12%	2,11%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 418 348,459DT.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECTACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;